

Séance d'information publique du 30 septembre 2024
Procès-verbal

Séance du 30 septembre 2024 – procès-verbal - 19h00 – 20h15

Lieu : Commune de Boudry – Salle de spectacle

Présent·e·s pour les requérants et la Commune :

Emile Dubois, Conseiller communal
Marie Chabod, urbaniste communale

Joris Engisch, directeur de l'entreprise Singer
Damien Schaller, responsable financier, Singer
Jasmine Herrera, bureau urbaplan
Etienne Maye, bureau d'architecture
Alain Lugon, bureau l'Azuré

En annexe :

- Support de présentation du bureau urbaplan
-

1. ACCUEIL ET PRESENTATIONS

Introduction de la soirée par M. Dubois.

Présentation de l'entreprise Singer par M. Engisch.

Présentation de la modification du PAL (voir support de présentation annexé) par Mme Herrera.

2. QUESTIONS DE LA POPULATION / REPONSES

Aucune question n'est posée lors des présentations.

Après celles-ci, la parole est donnée aux citoyens et citoyennes présent·e·s dans la salle.

- Question 1 : Dans le cadre du reboisement présenté ce soir, est-il prévu d'améliorer le sentier pédestre qui débute du côté sud du Pont Coinchiez et qui va dans la forêt en direction du Merdasson ?

- Réponse 1 : il ne s'agit pas vraiment d'un sentier mais plutôt d'une trace. La priorité est pour l'heure mise sur l'entretien et le balisage des sentiers officiels.

- Question 2 : La présentation du bureau urbaplan mentionne que le domaine de l'air n'est pas traité (voir p. 15, les autres éléments traités dans le dossier de MPAL). Que cela signifie-t-il ?

- Réponse 2 : Nous n'avons pas d'ingénieurs en environnement présents dans la salle ce soir pour expliquer les détails, mais un premier élément de réponse pouvant être apporté est que les seuils prévus dans l'ordonnance fédérale qui traite du domaine de l'air ne sont pas dépassés par le projet, et que donc la question de l'air n'a pas besoin d'être traitée dans le cadre du dossier de MPAL.

- Question 3 : Il en est de même pour la mention « Sites pollués, non traités » ? Pourtant nous savons bien que le secteur était autrefois occupé par des silos à mazout donc que le site doit bien être pollué.

- Réponse 3 : Il n'y a en l'espèce pas de site pollué selon le cadastre pour ce type de sites (CANEPO, consultable en ligne). Donc la question des sites pollués ne doit pas être traitée dans le dossier de MPAL. De plus,

il n'est pas prévu que le futur bâtiment rendu possible par la MPAL soit réalisé partiellement en souterrain, donc qu'il nécessite une excavation conséquente du sol en place. Ceci limite le risque d'impact sur d'éventuelles terres polluées qui ne seraient pas répertoriées par le CANEPO.

- Question 4 : De même, le bruit n'est pas traité alors que les habitants savent pertinemment qu'il y a des problèmes de bruit dans ce secteur, notamment le long de la route des Conrardes ?

- Réponse 4 : Le dossier de MPAL ne prévoit aucune augmentation du nombre de places de stationnement, ni aucune installation de nouvelles structures techniques (type ventilations) en toiture, qui pourraient engendrer des problèmes de bruit pour le voisinage. Aucune atteinte supplémentaire de bruit due au projet n'est donc à prévoir à ce stade des études. De son côté, la Commune est en cours d'appel d'offres pour une étude d'assainissement du bruit routier notamment sur la route des Conrardes, afin d'identifier d'éventuels problèmes et y remédier.

- Question 5 : La présentation de ce soir met en évidence le fait que la précédente extension du bâtiment Singer s'est faite il y a à peine 3 ans. Était-il connu à l'époque que cette extension serait sous-dimensionnée pour les besoins futurs à moyen terme ?

- Réponse 5 : Le bâtiment réalisé en 2021 était initialement prévu pour une société-fille de Singer, qui avait besoin de moins de place. Ceci explique en partie le fait qu'il ne pouvait pas être prévu que cette première extension serait rapidement insuffisante. A cela doit être ajouté la forte croissance de la demande en cadrans après la période de COVID-19. Pour répondre à cette demande, l'entreprise Singer doit à nouveau agrandir son bâtiment. Cette situation était imprévisible en 2021.

- Question 6 : La mention des points non traités (air, bruit, sites pollués) précédemment évoqués signifie-t-elle l'abandon définitif de leur traitement ? Pourraient-ils être traités plus tard ?

- Réponse 6 : Oui, cela signifie leur abandon définitif dans le cadre de ce dossier, puisque les seuils correspondant à chaque domaine d'étude ne sont pas dépassés par la MPAL.

- Question 7 : Des mesures sont-elles prises sur le site de l'entreprise Singer pour limiter la pollution lumineuse ?

- Réponse 7 : Aucune mesure n'est pour l'instant prise dans le projet contre la pollution lumineuse, puisque le projet architectural d'extension n'en est qu'au stade de la pré-étude. Des mesures sont néanmoins déjà prises sur le site, notamment : le parking est éteint la nuit, il en est de même pour les enseignes et certains luminaires. Les conditions d'accueil et de travail pour les équipes de nuit doivent néanmoins être assurées, donc il doit y avoir un minimum d'éclairage la nuit.

- Question 8 : L'actuel carrefour entre la Route de la Gare et la Route des Conrardes est actuellement problématique, que compte faire la Commune ?

- Réponse 8 : Ce carrefour est effectivement dangereux, mais cela est avant tout dû à la vitesse trop élevée de certains véhicules. La Commune pourrait donc à futur diminuer la vitesse autorisée. Elle a déjà également créé un nouveau passage piéton situé au droit du passage sous voies de la gare CFF. D'autres mesures seraient difficilement envisageables, puisque la configuration du carrefour est contrainte par la présence de bâtiments aux abords.

- Question 9 : Le fait que la séance de présentation publique ait lieu après la séance du Conseil général n'est pas un problème ?
- Réponse 9 : Nous avons été contraints de l'organiser ainsi dû au fait que les séances du Conseil général sont fixées bien à l'avance et non déplaçables, que nos salles sont également prises pour d'autres manifestations et qu'il y a encore d'autres séances fréquentes le soir à la Commune. Mais non, cela n'est pas un problème puisque nous sommes là ce soir pour répondre à vos questions et prendre en compte les éventuelles remarques que vous auriez sur le dossier. La porte est toujours ouverte, que la séance d'information publique ait lieu avant ou après la séance du Conseil général.
- Question 10 : Le rapport explicatif du bureau urbaplan mentionne à deux reprises des places de stationnement « illégales ». Qu'en est-il de ces places et est-il prévu de les maintenir ou d'en créer d'autres ?
- Réponse 10 : Des places supplémentaires à celles autorisées lors du permis en 2022 ont effectivement été réalisées sur une surface qui était déjà bétonnée. Il n'est pas prévu de créer de nouvelles places dans le cadre de ce dossier, qui permettra entre autre de supprimer les places de stationnement non autorisées. Il n'est en outre pas prévu d'en créer de supplémentaires hors dossier ou demande d'autorisation.
- Question 11 : De quelle manière l'entreprise prend-t-elle en compte et applique-t-elle le développement durable ? Il y a par exemple un certain nombre d'employés frontaliers et cela ne répond pas à mon avis au développement durable.
- Réponse 11 : L'entreprise fait ce qu'elle peut, notamment en matière de développement durable. En l'occurrence et pour le sujet des employés frontaliers, elle va chercher les compétences là où elles sont. Certaines formations et métiers nécessaires à l'entreprise ne sont par exemple même pas présents en Suisse. Singer doit donc aller les chercher jusqu'en France. Mais pour ces employés et dans le sens du développement durable, elle propose des navettes par bus gratuite. Cela a un coût non négligeable pour l'entreprise.
- Question 12 : On voit que le nombre d'emplois va très fortement grandir sur le territoire communal, et pas uniquement dû à l'extension de l'entreprise Singer. Que prévoit la Commune pour améliorer la situation en matière de circulations et de transports ?
- Réponse 12 : La Commune discute avec plusieurs entreprises de Boudry pour mettre en place des solutions communes en matière de transports en communs, à destination des employés. D'autres offres pourraient également être envisagées pour les habitants, en complément des transports publics qui s'améliorent pour 2025 (notamment la correspondance à la gare CFF, entre le train et le bus) et vont encore s'améliorer. Mais ces processus prennent du temps et dépendent aussi du bon vouloir des utilisateurs.

3. CLOTURE DE LA SEANCE

La séance est levée avec remerciements à 20h15.

Pour le procès-verbal :


Marie Chabod


Emile Dubois